

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 18 février 2011

Service instructeur
Service Energie et Recyclage

N° CP-2011-2-6-9

Service consulté

**PROGRAMME C762
PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION
ADEME-DEPARTEMENT**

Résumé : Sur proposition du comité de gestion paritaire de la convention ADEME-Département, les aides aux études listées dans l'annexe du rapport, sont soumises à l'approbation de la Commission Permanente, conformément aux termes de la convention précitée. Le total des aides allouées par le Département se monte à 4 142,00 €.

Le Département et l'ADEME sont liés par des conventions de partenariat annuelles destinées à favoriser la modernisation de la gestion des déchets au travers d'interventions financières et techniques en faveur des communes et de leurs groupements. La convention de co-financement entre le Conseil Général et l'ADEME prévoit que les demandes de subventions soient examinées au sein d'un comité de gestion paritaire avant d'être soumises à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général.

Les projets listés en annexe ont reçu un avis favorable du Comité de gestion du 1^{er} juin 2010 et de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 28 juin dernier et font l'objet d'un ordre de service ou d'une facture. Le total des aides allouées par le Département se monte à 4 142,00 € et les crédits nécessaires seront prélevés, en section de fonctionnement, sur le Programme C762 Chapitre 65 Fonction 731 Nature 65734.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Energie et du Recyclage

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 18 FÉVRIER 2011

**Déchets (hors AE)
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant
TOM03915	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM Etude pour l'amélioration et l'adaptation des trois déchetteries intercommunales Montant assiette subventionnable : 11 500 € Taux de la subvention départementale : 10 %	1 150,00
TOM03927	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE Etude pour le passage à la redevance incitative Montant assiette subventionnable : 29 929,90 € Taux de la subvention départementale : 10 %	2 992,00
Total		4 142,00